



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 02 – 2017M

OLÉODUCS EN FIN DE VIE UTILE ET LIGNE 5

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent représentent le plus grand écosystème d'eau douce dans le monde, fournissant de l'eau potable à plus de 48 millions de personnes, écosystème qui contribue de façon importante à la prospérité économique du Canada et des États-Unis;

ET ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du Saint -Laurent est un écosystème complexe et fragile, qui englobe un large éventail de l'habitat et des activités humaines et naturelles;

ET ATTENDU QUE le pétrole brut et ses produits dérivés sont une composante clé des sources d'énergie utilisées dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs et dans toute l'Amérique du Nord;

ET ATTENDU QUE le pétrole brut doit être transporté des régions où il est extrait, dans l'Ouest de l'Amérique du Nord vers des sites industriels du Midwest, du Nord-Est et du Sud-Est du continent pour être raffiné, transformé et distribué sur les marchés;

ET ATTENDU QUE les oléoducs sont un moyen plus sécuritaire et plus économique de transporter le pétrole, l'essence et autres produits pétroliers que le transport ferroviaire, le transport routier ou le transport maritime;

ET ATTENDU QUE plus de 50% des oléoducs et des gazoducs en territoire américain ont plus de 50 ans et ont été construits avant l'avènement des normes actuelles de construction et de sécurité, selon le Quadriennial Energy Review du Département américain de l'énergie;

ET ATTENDU QUE l'oléoduc Enbridge Energy Line 5 est formé de deux oléoducs jumeaux âgés de 64 ans qui transportent 23 millions de gallons de pétrole brut léger et de gaz naturel liquéfié chaque jour sous le Détroit de Mackinac;

ET ATTENDU QUE les courants en vigueur dans le Détroit de Mackinac, à leur plus haut niveau, sont 10 fois plus puissants que le courant présent aux chutes du Niagara et que



selon une étude de 2014 de l'Université du Michigan, le Détroit est le pire endroit possible pour un déversement de pétrole dans les Grands Lacs;

ET ATTENDU QU'EN vertu du permis d'opération de l'État du Michigan obtenu par Enbridge en 1953 pour opérer la ligne 5 sous le Détroit, les parois des tuyaux ne peuvent être sous 2,06cm d'épaisseur, mais que certaines portions des tuyaux sont jusqu'à 41% plus minces en raison de défauts de fabrication des tuyaux lors de la construction;

ET ATTENDU QUE le permis requiert des ancrages de support à chaque intervalle de 75pi (23m) mais que des inspections ont trouvé des portions sans ancrages beaucoup plus longues à répétition, ce qui cause un stress sur l'oléoduc et les soudures à long terme;

ET ATTENDU QUE la ligne 5 est un exemple du danger posé par les oléoducs vieillissants, le manque de transparence sur les travaux d'entretien, le manque d'imputabilité face à la sécurité et la préparation aux urgences dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui peuvent causer de sérieux dommages à nos ressources d'eau douce, à la sécurité et le bien-être du public;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux opérateurs d'oléoducs dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent de maintenir la transparence et l'imputabilité dans leurs opérations, ainsi que des protocoles de sécurité, d'entretien et de préparation aux urgences robustes conformes aux normes fédérales et provinciales;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance encourage les opérateurs d'oléoducs du bassin à assurer l'intégrité structurelle de leurs infrastructures afin de protéger la santé et la sécurité des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et des résidents de la région;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE suite au dévoilement du rapport indépendant du Michigan Pipeline Safety Advisory Board au sujet de la ligne 5, l'Alliance encourage Enbridge à s'engager à répondre aux recommandations du rapport d'ici l'assemblée générale 2018 de l'Alliance, sinon l'Alliance considérera demander la fermeture de la ligne 5;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée au gouverneur du Michigan, au procureur général du Michigan, au Michigan Pipeline Safety Advisory Board, au US Department of Transportation Pipeline and Hazardous Materials Administration et à l'Office national de l'énergie du Canada.



Résolution signée ce 14^e jour de juin 2017

Denis Coderre, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Montréal